

Décision

Générale

colonial

Décision n° 197 accordant a libération conditionnelle au tirailleur Youssouf Boulham

n° 197

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1945

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro
1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendu applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération National , ensemble les ordonnances des 4 juin et 4 septembre 1944

Vu la loi du 9 mars 1928 portant révision du code de justice militaire pour l'armée de terre

Vu le décret du 21 janvier 1931 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 9 mars 1928 aux colonies autres que l'Algérie, aux pays de protectorat et territoire relevant du Minis tère des Colonis

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 relatif au régime et à la surveillance des prisons

Vu l'avis favorable du Lieutenant-Colonel, Commandant Supérieur des Troupes.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le bénéfice de la libéra tion conditionnelle est accordé au tirail leur Youssouf Boulham, mle 2.343. du Ba taillon Somali, condamné à un an d'em prisonnement par jugement du 28 juillet 1944 du Tribunal Militaire Permanent de la Côte Française des Somalis.

J.

CHALVET